

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ENERGIE

OFFICE NATIONAL DES MINES



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 04/2024

Pour le choix d'une compagnie d'assurance au profit de l'ONM

L'Office National des Mines lance un appel d'offres (par voie Tuneps) Pour le choix d'une compagnie d'assurance au profit de l'ONM pour les années 2025, 2026 et 2027.

Les soumissionnaires sont appelés à s'inscrire à la procédure des achats en ligne pour pouvoir participer au présent appel d'offres (référence **20240900291**) ils peuvent télécharger le cahier des charges du site suivant : www.tuneps.tn

L'envoi des documents administratifs, ainsi que les offres techniques et financières se fait obligatoirement à travers le système des achats publics en ligne (Tuneps).

En cas de dépassement de la capacité (20Go) permise par Tuneps, il est possible d'envoyer une partie de l'offre hors ligne à l'exception de tous les documents constitutifs de l'offre financière et ceux relatifs aux critères d'évaluation technique et financière.

Cette partie de l'offre (Hors ligne) doit être envoyée, au nom de Monsieur le Directeur Général de l'Office National des Mines, par voie postale sous plis recommandé ou par rapide-poste ou déposée directement contre récépissé au bureau d'ordre de l'Office National des Mines à l'adresse suivante : 24 Rue de l'Energie La CHARGUIA I - 2035 Tunis-Carthage,

L'enveloppe extérieure doit porter l'objet de l'appel d'offres et la mention :

« Ne pas ouvrir - Appel d'Offres N° 04/2024 »
« Pour le choix d'une compagnie d'assurance au profit de l'ONM
Pour les années 2025,2026 et 2027 »

Le dernier délai de réception des offres est fixé pour le lundi 7 Octobre 2024 à 9 heures, toute offre parvenue après ce délai sera rejetée.

Le cautionnement provisoire, d'un montant de Six Mille dinars (**6000 DT**) est valable 120 jours à partir de la date limite de réception des offres.

La séance d'ouverture des plis est publique et aura lieu le même jour soit le lundi 7 Octobre 2024 à 10 heures au siège de l'Office National des Mines, les soumissionnaires ou leurs délégués peuvent assister à cette séance sur présentation de CIN.